République Française COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Nombre de membres	Séance du 09 juin 2023			
en exercice: 11	L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le			
	09 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de			
Présents: 8	Sont présents: Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE, Gérard			
	DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI, Malika			
Votants: 8	BEAUDET			
	Représentés:			
	Excuses:			
	Absents: Bruno WIDENMANN, Laura CIPIERE, Sonia PAGES			
:	Secrétaire de séance: Yves BAISSAC			

Approbation du Procès Verbal de la séance précédente

Le Procès Verbal du conseil municipal du 5 avril 2023 est approuvé à l'unanimité

<u>Délibération 2023-3-1 : Validation Convention de partenariat avec le Grand Figeac concernant l'Opération Coeur de Village</u>

Le Maire rappelle au conseil qu'en concertation avec le Grand Figeac et le CAUE, une opération "Coeur de Village" est réalisée sur la commune.

Cette opération à pour but de valoriser et d'améliorer le fonctionnement du bourg selon un périmètre déterminé.

Le Grand Figeac détient la compétence aménagement des coeurs de villes et villages et il convient aujourd'hui de valider la convention par laquelle le Grand Figeac s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération, la commune d'Espédaillac s'engageant quant à elle à participer financièrement selon le plan de financement prévisionnel mentionné dans la convention.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

Valide la convention de partenariat financier avec le Grand Figeac Autorise le Maire à signer tout document afférent à l'Opération "Coeur de Village"

Délibération 2023-3-2 : DM - lotiss espedaillac

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une erreur de chapitre ayant été faite au moment de la saisie du budget, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante:

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
796 (042)	Transferts charges financières			-5.00
796 (043)	Transferts charges financières			5.00
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, valide la décision modificative

Désignation des délégués, titulaire et suppléants, en vue des élections sénatoriales

Dans le cadre des élections sénatoriales 2023 les conseils municipaux des communes du département du Lot doivent désigner les délégués et leurs suppléants.

Gérard MAGNE est élu délégué titulaire au premier tour de scrutin Olivianne BELKADI, Francis JAMMES et Malika BEAUDET sont élus suppléants au 1er tour de srcutin

Procès Verbal arrêté le 11 o de la 2023

Secrétaire de Séance

Yves BAISSAC

Le Maire

Gérard MAGNE

Public sur le site de la commune: le 12 octobre 2023